

COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL

PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR
DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL



CILSS

SECRETARIAT EXECUTIF

PROGRAMME MAJEUR GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

PROGRAMME REGIONAL SOLAIRE PHASE II (PRS II)

MISSION CIRCULAIRE DE PRISE DE CONTACT
AVEC LES ETATS DU 14 AU 31 AOUT 2001
ET DU 17 AU 29 SEPTEMBRE 2001

RAPPORT DE MISSION

OCTOBRE 2001

SEYDOU TRAORE
Coordonnateur Régional PRS II

INTRODUCTION

Dans le cadre des activités de mise en œuvre du devis-programme de démarrage du PRS II (Juin-Décembre 2001), nous avons entrepris du 14 au 31 août et du 17 au 29 septembre 2001 une mission circulaire de prise de contact avec les 9 Etats membres du CILSS bénéficiaires dudit Programme .

Cette mission a été annoncée aux Etats par courriers au mois de juillet 2001.

Les objectifs fixés par la mission s'articulent autour des points suivants faisant office d'ordre du jour des réunions de travail avec les structures techniques et les partenaires attitrés de chaque pays :

- 1) Faire le point de l'état d'exécution de la phase de consolidation du PRSI tout en soulignant les différentes questions pendantes ;
- 2) Faire le point de l'état d'exécution des actions de démarrage du PRS II ;
- 3) Informer et échanger sur les modalités de mise en œuvre et d'exécution du PRS II aussi bien au niveau régional que national ;
- 4) Examiner les "conditions spéciales et les mesures à prendre par les Gouvernements" annoncées au point 3.5 des dispositions techniques et administratives d'exécution (DTA) de la Convention de Financement N° 6365/REG (transmise aux Etats courant juin 2001).

Ce point permettra également de s'informer du niveau des réflexions en matière d'élaboration et de mise en œuvre de la politique et des stratégies et réformes nationales dans le domaine de l'AEP ;

- 5) Identifier les critères clés d'éligibilité aux actions d'optimisation des systèmes réalisés pendant le PRS I ;
- 6) Questions diverses.

Le présent rapport fait l'économie du déroulement et des résultats de la mission.

I – DEROULEMENT DE LA MISSION

La mission s'est déroulée en deux (2) étapes :

- Etape N° 1 : du 14 au 31 août 2001.
Pays visités : Burkina- Faso, Sénégal, Gambie, Mauritanie, Guinée-Bissau, Cap-Vert.
- Etape N°2 : du 17 au 29 septembre 2001
Pays visités : Niger, Tchad, Mali.

Pour tenir compte des calendriers des uns et des autres et de l'organisation de la mission par chacun des Etats, la mission s'est déroulée de la manière suivante d'un pays à un autre :

- visites de courtoisie aux Ministres chargés de l'Hydraulique ou leurs suppléants en vue de présenter les traits caractéristiques du Programme (PRS II) et susciter leur engagement à suivre et faciliter la mise en œuvre et l'exécution du Programme.

- Ministres contactés : Gambie, Mauritanie, Tchad
- Secrétaires Généraux contactés : Niger, Mali, Guinée-Bissau (Directeur de Cabinet).

Les contacts n'ont pu être pris avec les autres pays pour raison de calendrier desdits responsables des pays.

- Réunions de travail avec les acteurs et partenaires attitrés : Directions de l'Hydraulique, Directions chargées de la gestion des Infrastructures Hydrauliques d'AEP, CONACILSS, Délégations de la Commission Européenne, Ordonnateurs Nationaux des fonds du FED et/ou Cellules de Coordination des financements FED.

Il est à noter que :

- la tutelle technique du PRS est assurée par les Ministères chargés de l'Eau ;
- la maîtrise d'œuvre est assurée par les Directions de l'Hydraulique ;
- La maîtrise d'ouvrage est assurée par les Ordinateurs Nationaux.

Ces réunions ont rarement regroupé l'ensemble des structures ci-dessus citées, aussi des rendez-vous particuliers ont été pris ça et là pour des séances de travail internes ou des visites de courtoisie (DCE, CONACILSS, ON).

Ces rencontres se sont développées autour des six (6) points ci-dessus annoncés dans le chapitre "introduction".

- Visites rendues à certaines structures (en fonction du calendrier de séjour) : SEMIS au Sénégal, société BOK au Tchad.
- Echanges avec certaines structures privées ou associatives à Bamako au Mali :
 - SOMIMAS, ZED, SINERGIE, GID-BECIS, ALFA ;
 - CCAEP (Cellule de Coordination et d'Appui aux adductions d'eau potable) ;
 - Union des exploitants d'adduction d'eau potable.
- Visites de terrain au Mali en vue d'échanger avec les structures de gestion des points d'eau : les Associations d'usagers de l'eau (AUE).

N.B. : L'accent mis sur les rencontres avec les structures privées ou associatives au Mali tient au fait que ce pays présente une expérience et une avancée significatives en matière d'organisation et de gestion du service de l'eau à l'échelon décentralisé. En plus, ce pays a connu un certain nombre de difficultés dans la mise en œuvre de la phase de consolidation du volet national du PRS I. C'est ainsi que l'on a pu noter que 28.838.600 FCFA de factures des prestataires de service sont en souffrance dont 18.476.600 FCFA pour le compte de SEMIS et 10.362.000 FCFA pour le compte du Groupement GID-BECIS.

II - RESULTATS DE LA MISSION

Les résultats atteints par la mission, présentés suivant les points d'échanges sont ainsi qu'il suit résumés :

2.1 – ETAT D'EXECUTION DE LA PHASE DE CONSOLIDATION DU PRS I ET QUESTIONS PENDANTES

Ce point est présenté par les services de l'Hydraulique. Les appréciations et positions communes dégagées sont les suivantes :

- a) **La phase de consolidation** a été généralement bien menée jusqu'en 1998 dans l'ensemble des pays sauf au Mali où elle a connu un blocage pour rupture de financement suite à un certain nombre de difficultés et d'insuffisances.
- b) **Les réceptions définitives** des équipements n'ont pu jusque là être prononcées en totalité dans les pays. Cela est généralement dû au manque de moyens (financiers surtout) au niveau des services de l'Hydraulique qui sont les maîtres d'œuvre mais aussi pour raison de vol d'un nombre important de panneaux sur certains sites. Ces réceptions seront prononcées dans le cadre des actions d'optimisation prévues par le PRS II.
- c) **Le renouvellement des contrats de maintenance** avec les représentants locaux des fournisseurs des équipements au terme des cinq (5) premières années de fonctionnement sous garantie contractuelle, rencontre des difficultés variables d'un pays à un autre :
 - * *Pays où les contrats ne sont pas renouvelés:*
 - **Burkina-Faso** : le service après-vente (SAV) n'est pas garanti par le fournisseur Photowatt (de nos jours TOTAL-Energie – Photowatt) : non disponibilité des pièces de rechange.
 - **Mali** : activité inscrite dans la phase de consolidation non conduite à terme.
 - **Sénégal** : le dossier de consultation pour le choix du prestataire de service est élaboré et non encore lancé.
 - **Cap-Vert** : ENERG chargée de la maintenance a démissionné de l'activité. Toutefois, les services municipaux autonomes eau et assainissement assurent actuellement de façon assez satisfaisante la gestion des équipements AEP à travers un contrat de gestion conclu avec l'INGRH.
 - * *Pays où les contrats sont actualisés mais dont la mise en œuvre rencontre des difficultés du fait des coûts jugés élevés desdits contrats par les communautés bénéficiaires: Gambie, Mauritanie, Guinée-Bissau, Niger, Tchad.*
- d) **Le vol des panneaux solaires** constitue un réel fléau et se présente à des degrés différents d'un pays à un autre :

- moins marqué en Gambie, Mauritanie, Guinée-Bissau, Cap-Vert et Tchad ;
- très prononcé au Sénégal, Burkina-Faso, Mali et Niger.

Une prise de conscience réelle est faite par les pays qui développent, plus ou moins fermement à l'échelle politique, des initiatives pour contenir ou endiguer le mal. Cette question sera également gérée par le PRS II à l'échelle nationale et régionale tout comme la sécurisation de l'épargne générée par les recettes de l'eau.

e) **La banque de données** installée au niveau des services de l'Hydraulique pour le suivi de la gestion et du fonctionnement des équipements n'est pas mise à jour pour défaut de moyens (surtout financiers) au niveau desdits services.

f) **Le dysfonctionnement des installations** est noté ça et là, lié aux insuffisances suivantes :

- conception et dimensionnement des équipements ;
- mise en place des installations d'accueil ;
- structures organisationnelles pour l'exploitation et la maintenance des équipements ;
- vol des panneaux ;
- pannes précoces de certains composants des équipements (pompes et onduleurs) ;

Les uns et les autres se sont accordés pour une meilleure maîtrise de l'ensemble des problématiques ci-dessus évoquées.

2.2 - ETAT D'EXECUTION DES ACTIONS DE DEMARRAGE DU PRS II

Cet état d'exécution a été présenté pour le niveau régional par le Coordonnateur régional et le niveau national par les services de l'Hydraulique.

Aussi, l'on note :

*** Niveau Régional :**

- signature de la Convention de financement du PRS II le 11 mai 2001 à Ouagadougou par le Secrétaire Exécutif ;
- élaboration et approbation le 1^{er} juin 2001 du devis-programme de démarrage de la Coordination régionale (couvrant la période de juin à décembre 2001) ;
- prise de service du Coordonnateur Régional au sein du CILSS à Ouagadougou/BF le 1^{er} juin 2001 ;
- élaboration du dossier d'appel d'offres restreint pour le recrutement de l'Assistance Technique au Programme et des TDR du consultant pour les procédures de contrôle qualité. Ces dossiers sont soumis à l'appréciation de la Commission Européenne ;
- recrutement du personnel local d'appui en cours ;
- etc...

*** Niveau National :**

Le niveau d'avancement des actions de démarrage du PRS II est très variant d'un pays à un autre :

- **Etudes de faisabilité** (telles que préconisées à la page 7 du point 3.4.1 des DTA)

- étude terminée dans 3 pays (Burkina-Faso, Tchad, Gambie). Cependant, la Gambie doit mener des études complémentaires dans le respect des orientations du PRS II.
- étude dont la fin est prévue pour le mois de novembre 2001 : Niger, Mali, Sénégal. Les rapports provisoires de l'étude étaient déjà déposés pour observations et amendements au niveau du Niger et du Mali tandis que celui du Sénégal est attendu.
- Etude dont la fin est prévue pour le mois de février 2002 : Cap-Vert, Mauritanie, Guinée-Bissau.

Le contrat d'étude était dans le circuit d'approbation en ce qui concerne la Guinée-Bissau tandis que le Cap-Vert et la Mauritanie se devaient de finaliser les TDR de l'étude en conformité avec les directives du PRS II. Ils se situent ainsi donc au départ du processus. A cet effet, des rencontres ont eu lieu avec les DH, les DCE et les ON de ces pays en vue d'accélérer le processus.

Au demeurant, il nous a été donné de formuler des observations et amendements tant sur les rapports finaux que provisoires d'études et portant, entre autres, sur :

- la durée de l'étude (6 ans au lieu de 4) ;
 - le calendrier d'exécution par pays et la budgétisation annuelle des activités ;
 - la définition des attributions, de la composition et des modalités d'intervention de l'Assistance technique nationale de même que celles de la structure ad'hoc chargée du suivi-contrôle (technique et financier) de l'exploitation des équipements AEP ;
 - la définition de manière exhaustive des critères d'éligibilité aux actions d'optimisation des systèmes du PRS
 - etc...
- **Quelques dossiers spécifiques** : ils concernent essentiellement la Gambie et la Mauritanie qui ont déjà leur quote part de financement PIN (Programme Indicatif National) déjà engagée dans le cadre des programmes spécifiques : le Projet d'AEP villageois (VWS) du programme d'appui au développement rural décentralisé (SDRD) au niveau de la Gambie et le projet Eau de l'Espoir au niveau de la Mauritanie.

Il convient de noter que la Gambie, en accord avec la CE/Bruxelles et conformément au chronogramme de mise en œuvre du Projet VWS, a déjà adjugé le marché de fourniture et d'installation des équipements solaires suite à un appel d'offres ouvert international. Cependant, le marché n'était pas encore conclu.

Des échanges ont permis d'établir le meilleur pont et d'envisager la meilleure synergie entre ces projets spécifiques et le PRS II.

2.3 – INFORMATIONS ET ECHANGES SUR LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET D'EXECUTION DU PRS II (NIVEAU REGIONAL ET NATIONAL)

Ce point présenté par nous-même, a permis de développer les aspects suivants, dans la logique du document de la Convention de financement :

- **objectif global et spécifique du Programme** ;
- **résultats à atteindre et activités à mener** ;
- **modalités de mise en œuvre du Programme** :
 - moyens physiques et non physiques aux trois niveaux régional, national et local

- procédures organisationnelles et de mise en œuvre aux niveaux régional et national en mettant l'accent sur les différents organes, leur mode de fonctionnement et leurs responsabilités ;
 - Calendrier : coût et plan de financement en mettant l'accent sur la durée du programme (6ans au lieu de 4 comme compris au niveau des pays) ;
 - Le budget général et les sources de financement (PIN, PIR, budget national, contribution bénéficiaires) présentés par pays.
- **Facteurs assurant la durabilité du Programme** en insistant sur la prise en compte de la considération de genre dans les stratégies de mise en œuvre du programme au niveau national.

Au terme de la présentation et des échanges qui ont suivi, les uns et les autres ont pu intérioriser les mécanismes de mise en œuvre et d'exécution ainsi que la portée du programme.

Au demeurant, il a été demandé aux Etats d'élaborer et de transmettre à la Coordination régionale/CILSS au plus tard le 15 octobre 2001 le devis-programme de l'année 2002 pour consolidation en vue d'examen par le comité régional de pilotage dont la réunion est prévue pour novembre 2001 à Ouagadougou au Burkina-Faso

2.4 – EXAMEN DES "CONDITIONS SPECIALES ET MESURES A PRENDRE PAR LES GOUVERNEMENTS "ANNONCEES AU POINT 3.5 DES DISPOSITIONS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES D'EXECUTION (DTA) DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT.

Ce point a été largement développé et a fait l'objet d'échanges approfondis car il revêt une importance capitale en ce sens qu'il comporte les éléments constitutifs du protocole d'exécution qui sera conclu entre le CILSS et chacun des Etats membres ; ces éléments sont ainsi qu'il suit résumés :

- 1) la responsabilité du service de l'eau doit être pleinement assurée par les usagers;
- 2) l'exploitation en régie administrative des systèmes est exclue, elle se fera par les personnes physiques ou morales ;
- 3) Le paiement de l'eau par tous les usagers en vertu du principe d'équité ;
- 4) La mise en place d'une Institution ad-hoc pour le contrôle pérenne (technique et financier) de l'exploitation des systèmes ;
- 5) le renouvellement (par l'administration) des infrastructures amorties sur plus de 20 ans (réseaux, réservoirs, forages) ;
- 6) La mise en place d'un environnement favorable au développement du solaire et du secteur privé ;
- 7) La garantie de la sécurité de l'épargne et des équipements.

L'ensemble de ces éléments a rencontré l'adhésion des pays pour lesquels l'on note une avancée significative et diversifiée d'un pays à un autre. Cependant, le point 4 relatif à la mise en place d'une institution ad-hoc a suscité beaucoup de débats et quelques inquiétudes ayant trait au statut, à l'ancre institutionnel, aux attributions et aux moyens de fonctionnement de ladite institution et leur impact sur le prix de l'eau aux usagers.

Il est convenu que ces aspects doivent être traités et conclus au niveau national selon les spécificités propres.

Par ailleurs, un tour d'horizon sur l'organisation et la gestion du secteur de l'eau en général et de celui de l'AEP en particulier nous a permis de noter que l'ensemble des Etats, à des niveaux et approches divers, ont engagé des actions en la matière :

- élaboration de politiques et stratégies en matière d'eau ;
- élaboration de schémas directeurs de développement des ressources en eau ;
- réformes institutionnelles ;
- processus de décentralisation.
- Etc...

Ces échanges ont permis de mieux préparer les Etats à l'exploitation efficiente des protocoles d'exécution qui leur seront soumis par le CILSS pour observations et amendements éventuels courant octobre 2001.

2.5 – IDENTIFICATION DES CRITERES D'ELIGIBILITE AUX ACTIONS D'OPTIMISATION DES SYSTEMES REALISES PENDANT LE PRS I

Les deux parties (Coordination régionale et Etats) ont été de part et d'autre enrichies des apports des uns et des autres en matière d'identification des critères d'éligibilité aux actions d'optimisation des systèmes du PRS I. Un document récapitulatif des critères d'éligibilité sera soumis par le CILSS à l'appréciation des Etats courant Octobre 2001. Il servira de base pour le montage des programmes d'optimisation.

2.6 – QUESTIONS DIVERSES

Elles ont porté sur les points suivants :

- **Rapports d'étude de faisabilité** : des observations et amendements ont été formulés ;
- **Procédure de contrôle qualité et d'accréditation des équipements solaires** : les pays ont soutenu la pertinence d'une telle procédure dans le cadre du PRS II sans que cela paraisse comme une redondance par rapport aux acquis du PRS I et ce pour les raisons suivantes :
 - Les Etats n'ont pas eu suffisamment de recul et de moyens pour enregistrer un meilleur retour d'expériences des équipements solaires du PRS I (dont la majorité se situe entre 5 et 7 ans de fonctionnement) ;
 - Les pannes précoces des pompes et onduleurs ;
 - Le brunissement des panneaux (constaté surtout au Sénégal) ;
 - La pertinence du choix du polycristallin en lieu et place du monocristallin pour les pompages immersés d'AEP au Sahel ;
 - L'introduction de nouvelles gammes de pompes de faible puissance (600 Wc) dans le cadre du PRS II.
 - Etc...
- **L'organisation de la première réunion du comité régional de pilotage** programmée pour la fin du mois de novembre 2001 à Ouagadougou (les difficultés actuelles de communication avec les pays et de mise en place du personnel local d'appui peuvent hypothéquer cette projection).

III – DIFFICULTES

Les difficultés majeures notées au terme de cette première mission sont les suivantes :

- les perturbations des vols de la compagnie Air-Afrique rendant difficile le respect du calendrier des missions ;
- les retards dans la transmission des courriers à l'intérieur des pays ;
- la mobilisation et la disponibilité des acteurs et partenaires nationaux au regard du calendrier des missions ;
- la difficulté de production de pièces comptables appropriées (reçus) justifiant les déplacements en taxi dans les pays ;
- etc...

Aussi, et fort de cette première expérience, des dispositions seront prises en vue de mieux juguler les dites difficultés.

IV – CONCLUSION ET SUGGESTIONS

La mission a été fort bénéfique aussi bien du côté du CILSS que des Etats.

- **Côté CILSS** : elle nous a permis :
 - un contact rapproché avec nos partenaires nationaux gage d'un cadre familial de collaboration ;
 - de mieux connaître les Etats en matière d'organisation et de gestion du service de l'eau et des réformes institutionnelles et économiques en cours ;
 - de donner aux Etats les informations et orientations adéquates sous-tendant la mise en œuvre et l'exécution du Programme (PRS II) ;
 - d'identifier les goulets d'étranglement pouvant entraver la mise en œuvre efficiente du Programme ;
 - de bénéficier de l'expérience des pays et des suggestions des uns et des autres pour une meilleure conduite du Programme.
- **Côté Etats** : la mission a permis aux Etats :
 - d'être au même niveau d'information par rapport au contenu et aux modalités de mise en œuvre et d'exécution du Programme ;
 - de noter les différents niveaux de responsabilités entre le CILSS et chacun des Etats ;
 - d'être orientés par rapport à certains points de préoccupation (synergie entre le PRS et certains projets sur financement PIN 8^{ème} FED, conduite de l'étude de faisabilité, actions sous-régionales de lutte contre le vol des panneaux, appui au secteur privé sahélien...).

En conclusion, eu égard à l'impact de telles missions au bénéfice du CILSS et ses Etats membres, les moyens appropriés doivent être mobilisés pour les entreprendre fréquemment et de façon concluante.